

COMMUNE DE VENOUSE
89230
Département de l'Yonne

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
Reçu en préfecture le 04/10/2021
Affiché le
ID : 089-218904373-20210922-2021_09_22_1-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SÉANCE DU MERCREDI 22 SEPTEMBRE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11

Date de la convocation
15/09/2021

Date d'affichage
15/09/2021

OBJET :
Délibération :
Organisation location
foyer rural

NUMERO :
2021-09-22-1

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le

Et publication ou notification
du



Le Maire,

Raymond DEGRYSE

L'an deux mil vingt et un
Et le vingt deux septembre à dix-neuf heures
Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, au foyer rural, sous la présidence

De **M. Raymond DEGRYSE, Maire**

Présents : Nelly CHARDON, Joëlle COURTOIS, Margarida RODOT,
Aline CHARDON, François COLLET, Michaël BERTRAND, Marc
LEPECHON, Michel HUET

Absents excusés : Julien THOMINET, pouvoir à Aline CHARDON, Yves
ERFORT pouvoir à Raymond DEGRYSE

Secrétaire de séance : M. François COLLET

**Le conseil municipal, remet à jour, les tarifs de la location du foyer rural
comme suit :**

	LOCATION WEEK END	LOCATION SEMAINE (1 journée)
Habitants de Venouse	250 euros	150 €
Habitants Hors Commune	390 euros	
Association de Venouse	250 euros	
Association Hors Commune	390 euros	300 euros
Entreprise Commune/ hors Commune	390 euros	

Pour les locations Week-end : Les clés sont à venir chercher le vendredi
aux heures de permanence de la mairie et le retour de ces dernières
s'effectue au plus tard à 12h00 le lundi suivant la location.

Location à la journée : en fonction des disponibilités. La salle ne peut être
louée le vendredi lorsqu'elle est déjà réservée pour le week-end.

Le conseil municipal,
ACCEPTE, à l'unanimité, les nouveaux tarifs et les conditions de location

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.